



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/448
S/24565
15 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 69 de l'ordre du jour provisoire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 14 septembre 1992, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre qui vous est
adressée par S. E. M. Milan Panic, Premier Ministre de la République
fédérative de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée
générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de
sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

* A/47/150.

92-44174 0403T (F) 150992 150992

150992

/...

ANNEXE

Lettre datée du 14 septembre 1992, adressée au Secrétaire général
par le Premier Ministre de la République fédérative de Yougoslavie

La Conférence de Londres a marqué un tournant dans le processus de paix en Yougoslavie, et nous sommes maintenant en train de prendre des mesures concrètes.

Le 17 août 1992, je vous ai envoyé un plan de ce que nous avons l'intention de faire. Nous pouvons voir désormais ce qui a effectivement été accompli.

Vous trouverez ci-joint un bref aperçu des mesures prises par mon gouvernement.

Compte tenu de la liste qui figure ci-après, je vous demande officiellement de prendre en considération les résultats obtenus au cours des délibérations qui auront lieu à l'ONU sur la situation actuelle en Yougoslavie.

(Signé) Milan PANIC

/...

APPENDICE

Note concernant les mesures prises pour remplir les conditions
de la résolution 752 (1992) du Conseil de sécurité

Dispositions de la résolution

Mesures prises

1. Demande de cessation des combats et de respect du cessez-le-feu du 12 avril 1992

Le Premier Ministre de la République fédérative de Yougoslavie, M. Milan Panic, s'est rendu en Bosnie-Herzégovine à trois reprises. Il a invité publiquement les représentants des peuples musulman, croate et serbe à cesser tous les combats et à respecter le cessez-le-feu immédiatement.

Conformément à l'accord entre M. Karadzic et la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), des observateurs ont déjà été déployés sur 11 sites autour de Sarajevo, où les armes lourdes des Serbes bosniaques sont déployées.

2. Arrangements constitutionnels pour la Bosnie-Herzégovine - poursuite des négociations entre les trois communautés nationales de Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la Communauté européenne

Le Premier Ministre M. Panic a invité les représentants des trois peuples, MM. Karadzic, Boban et Izetbegovic, à négocier, sous l'égide de la Communauté européenne (représentée par l'Ambassadeur Cutileiro), l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Le Premier Ministre M. Panic a déclaré que la Yougoslavie n'avait aucune prétention territoriale à l'égard de quiconque, y compris la Bosnie-Herzégovine.

Il rejette toute modification des frontières par la force.

3. Demande de non-ingérence dans le retrait des forces militaires de Bosnie-Herzégovine

Sur ordre du Premier Ministre M. Panic, toutes les unités de l'armée yougoslave ont été retirées de Bosnie. Les 92 derniers soldats yougoslaves ont été retirés récemment, ce dont le général Nambiar a informé le Conseil de sécurité.

Par ordre du Gouvernement yougoslave, la frontière entre la République fédérative de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine a été

/...

Dispositions de la résolution

5. Dissolution de toutes les unités paramilitaires.

6. Appel à l'arrêt de la réinstallation forcée de la population.

- 7 et 8. Besoin urgent d'une aide humanitaire, matérielle et financière, surtout aux réfugiés et personnes déplacées, et retour de ceux-ci dans leurs foyers

Mesures prises

supervisée afin d'éviter toute ingérence militaire et tout mouvement d'unités paramilitaires quelles qu'elles soient.

Le Premier Ministre Panic a invité l'ONU, à maintes reprises, à envoyer des observateurs pour contrôler toutes les bases militaires aériennes en Yougoslavie et les postes frontières entre la Yougoslavie et la Bosnie.

Le Premier Ministre Panic a demandé la dissolution de toutes les unités paramilitaires en Bosnie-Herzégovine. Son intervention a abouti à l'arrestation de 80 personnes par les autorités serbes en Bosnie.

Le Premier Ministre Panic s'est fermement opposé à toute action visant à changer la composition ethnique des territoires. Six personnes dont Ostoja Sibincic, Président de la communauté locale, soupçonnées d'avoir participé à la purification ethnique ont déjà été arrêtées à Hrtkovci (Serbie).

Le 30 août 1992, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie est intervenu pour empêcher la réinstallation forcée des habitants de Kozarac, en Bosnie-Herzégovine.

Le Premier Ministre Panic a démis de ses fonctions le Secrétaire d'Etat adjoint de l'intérieur du Gouvernement fédéral, M. Kertes, qui s'était opposé à la politique gouvernementale en matière de purification ethnique.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a engagé les autorités serbes de Bosnie :

a) A mettre fin au bombardement de Sarajevo;

/...

Dispositions de la résolution

Mesures prises

b) A ouvrir l'aéroport de Sarajevo pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire;

c) A assurer la sécurité de la route qui relie Split à Sarajevo, dans les régions contrôlées par les Serbes de Bosnie.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a proposé que l'aéroport de Belgrade et toutes ses installations soient utilisés, librement et sans restriction, pour l'acheminement par voie aérienne de l'assistance humanitaire à la Bosnie, via la Yougoslavie. Les entretiens que M. Panic a eus à Budapest avec le Premier Ministre croate, M. Greguric, le 7 août 1992 ont abouti à l'échange de 1 500 prisonniers, selon le principe d'un échange global de tous les prisonniers.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a demandé aux autorités serbes de Bosnie de procéder à l'échange de leurs prisonniers de guerre conformément à ce principe.

M. Panic a rencontré à Londres les représentants des Albanais du Kosovo (Rugova). Il les a invités à participer à la vie politique, économique et culturelle de la République et les a assurés qu'il appuyait pleinement et activement le respect des droits civiques et des droits de l'homme au Kosovo. Le Premier Ministre a personnellement financé l'essentiel d'un programme de vaccination de 170 000 enfants au Kosovo, exécuté par Médecins du monde.

9, 10 et 11. Coopération avec la FORPRONU et la mission de vérification de la Communauté européenne.

Le Gouvernement fédéral a tissé des liens de coopération avec la FORPRONU.

/...

Dispositions de la résolution

Mesures supplémentaires

Mesures prises

Le Premier Ministre Panic a obtenu la remise à l'ambassade américaine de deux mercenaires américains qui avaient été fait prisonniers par l'armée yougoslave alors qu'ils se battaient dans les rangs de l'armée croate.

Le Gouvernement yougoslave a officiellement reconnu l'indépendance de la Slovénie le 12 août 1992.
